



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Délibération n°2026-008-DE

OBJET : Attribution d'une aide au ravalement de façade

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14

Excusé(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 1

Pour : 14

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 1

Le vingt trois février deux mille vingt six, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 10 février 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelynne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Frédéric DUFOUR pouvoir à Yves CHAZAL

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Frédéric DUFOUR, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD rappelle le 2^{ème} programme d'aide au ravalement de façade des particuliers voté par délibération n° 2024-051 du conseil municipal en date du 02/12/2024 pour les années 2025 à 2027.

Madame MAILLARD rappelle que sont retenues pour les dossiers, uniquement les dépenses relatives à l'enduit. Les frais annexes (pose d'échafaudage, évacuation des gravats, etc...) n'étant pas pris en compte dans la dépense subventionnable.

Suite au dépôt d'un dossier de demande, Madame MAILLARD, sur proposition de la commission Finances du 04/02/2026, propose d'attribuer la somme de 1 230.21 € de subvention soit 25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 920.82 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260223-2026-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026

Après en avoir délibéré, Motion adoptée par 14 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1., le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 1 230.21 € au dossier éligible,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de l'aide et l'information au demandeur.

Champdieu, le 23 février 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260223-2026-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026